



**Union nationale des affaires sociales
SNTEFP-CGT**

Syndicat national travail, emploi et formation professionnelle
50 ter, rue de Malte 75011 Paris - syndicat.cgt@travail.gouv.fr
<http://www.cgt-tefp.fr>

**Lettre ouverte à M. REBSAMEN, Ministre du travail, de l'emploi, de la
formation professionnelle et du dialogue social**

« Hé ! Patron ! Tu réponds quoi ? »

Le 9 avril, 1 agent sur 5 des services déconcentrés de notre ministère étaient en grève. A l'Inspection du travail, le taux de gréviste dépasse les 40%. Le soutien des agents aux revendications, notamment portées par la CGT¹, est massif dans les services.

Dans un contexte marqué par un recul des droits sociaux et une politique d'austérité au service du capital et qui s'attaque aux droits des travailleurs du public comme du privé, **cette mobilisation constitue une réussite et un marqueur de la contestation de vos réformes** (« ministère fort » et maintenant réforme territoriale). **Elle est la confirmation dans la rue du résultat des élections générale du 4 décembre dernier dans le ministère.**

Vous vous faites le chantre du dialogue social, vous réunissez des groupes de travail fantoches devant vous permettre de disposer d'un « baromètre social », pour prendre le pouls des services, mais que répondez-vous aux agents qui se sont mobilisés ?

Rien !

Une grève est précédée, dans le secteur public, du dépôt d'un préavis censé être utilisé pour ouvrir des négociations avec les organisations syndicales l'ayant déposé. Avez-vous cherché à négocier ?
Non !

Un jour de grève, Monsieur le Ministre, équivaut, avec la règle inique du 30^{ème} indivisible, à une journée de salaire déduit. La grève est un acte fort, difficile, pour les agents qui connaissent depuis des années gel du point d'indice et baisse du pouvoir d'achat.

Que répondez-vous aux collègues qui se sont exprimés par la grève le 9 avril ?

Rien !

A l'inverse, vos chefaillons multiplient les provocations et les incidents pour s'attaquer aux agents qui résistent dans les services et ce alors même que le Parquet vous a désavoué en classant sans suite la plainte de votre prédécesseur lors de la journée d'action à l'INTEFP en 2013 !

Ne rester pas dans la mémoire du ministère comme le Ministre de la régression sociale et de la répression syndicale. **Répondez aux revendications ! Ouvrez immédiatement de réelles négociations !**

Paris, le 20 avril 2015

¹ Au cas où vous ne les auriez plus en tête les revendications de CGT pour cette journée sont ici : <http://cgt-tefp.fr/le-9-avril-2015-public-prive-tous-en-greve-et-en-manifestation-contre-lausterite-la-casse-des-services-publics-et-les-suppressions-de-postes/>